



Mission de l'Organisation des Nations Unies  
pour la Stabilisation en République  
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization  
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE FEVRIER 2015

*Dans le cadre de son mandat tel que défini par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans ce pays. Des informations sur ces tendances, qui sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires en vue de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Au cours du mois de février 2015, le BCNUDH a enregistré 198 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois de janvier 2015 (170 violations enregistrées). Les provinces les plus touchées restent les provinces de l'est de la RDC, à savoir la province du Nord-Kivu (91 violations), la province Orientale (54 violations) et la province du Sud-Kivu (14 violations).

Les groupes armés, tous confondus, seraient responsables du nombre le plus élevé de violations des droits de l'homme commises au mois de février 2015, soit de 65% du nombre total de violations enregistré. Les agents de l'Etat, quant à eux, seraient responsables de 35% du nombre total de violations reporté durant le mois en revue.

Parmi les groupes armés, et à l'instar du mois précédent, les combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) seraient les principaux responsables des violations des droits de l'homme commises au mois de février 2015. Certaines de ces violations auraient été commises dans le cadre d'attaques contre des civils dans le but de piller leurs biens, parfois en représailles contre la population accusée de soutenir les FARDC dans le contexte de l'opération militaire Sukola II en province du Nord-Kivu. D'autres violations auraient été commises par les combattants des FDLR dans le cadre des affrontements avec des combattants du Nduma Defence of Congo (NDC) de Cheka, la population étant prise à partie, suspectée d'un côté comme de l'autre de soutenir un des deux groupes. Les combattants du Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) seraient également responsables d'un nombre important de violations des droits de l'homme commises durant le mois en revue, compte tenu de la conduite des opérations militaires contre ce groupe dans le district de l'Ituri en province Orientale et de l'échec des négociations avec le gouvernement de la RDC sur la reddition du leader du groupe, Justin Banaloki *alias* Cobra Matata, et de ses combattants.

Parmi les agents étatiques, les agents de la Police nationale congolaise (PNC) seraient les principaux responsables des violations des droits de l'homme commises en février 2015 (39 violations ayant fait 79 victimes). Les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) seraient responsables de 25 violations ayant fait 30 victimes.

Durant le mois de février 2015, le BCNUDH a enregistré une baisse du nombre de décès dans les centres de détention de la RDC (huit personnes décédées) par rapport au mois précédent (11 personnes décédées).

En février 2015, le BCNUDH a organisé ou pris part, sur le territoire de la RDC, à au moins 11 activités de formation ou de sensibilisation, certaines organisées par ou avec des partenaires, en vue de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme et de les informer de son mandat.

Le BCNUDH accueille avec satisfaction la désignation des membres de la Commission nationale des droits de l'homme le 1<sup>er</sup> avril 2015, par l'Assemblée nationale. La mise en place d'un système national de protection des droits de l'homme est une étape importante vers la création d'un système durable de promotion et de protection des droits humains accessible à tous. Le BCNUDH ne ménagera pas ses efforts et ressources pour assister cette importante institution à accomplir son mandat, conformément aux principes de Paris.

Un autre récent développement important dans le domaine des droits de l'homme est l'installation le 30 mars 2015, à Kinshasa, de la Commission chargée de la mise en œuvre du plan d'action des FARDC de lutte contre les violences sexuelles. La cérémonie d'ouverture a été suivie de la Déclaration de 10 commandants d'unités des FARDC, qui se sont engagés à lutter contre les violences sexuelles, en présence notamment du Ministre de la Défense et de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles liées au conflit, Madame Zainab Bangura.